



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 190 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes autistes sont accompagnées de chiens d'assistance bien entraînés par des organisations spécialisées, comme MIRA;

CONSIDÉRANT QUE ces chiens effectuent un travail qui permet à plusieurs personnes autistes d'évoluer adéquatement en société et que, sans leur assistance, elles seraient victimes d'isolement et de perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement verse une aide aux personnes non-voyantes pour l'entretien de leur chien d'assistance, mais qu'il refuse de le faire pour les personnes autistes;

CONSIDÉRANT QU'il existe des preuves importantes quant à la nature bénéfique des chiens d'assistance pour les personnes autistes permettant de justifier un traitement égalitaire des personnes dont le handicap pourrait être amoindri par le soutien de tels animaux;

CONSIDÉRANT QU'à partir du moment où l'État a fait le choix de subventionner le recours aux chiens d'assistance pour les non-voyants, il ne peut pas le refuser aux personnes autistes sans violer leur droit à l'égalité protégé par la Charte des droits et libertés de la personne, de même que par la Charte canadienne des droits et libertés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de verser aux personnes autistes qui possèdent un chien d'assistance dûment entraîné le montant accordé aux personnes non-voyantes, et ce, sans aucune restriction, pour l'entretien de leur animal de manière équivalente à celle prévue au Programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Guillaume Cliche-Rivard
Député de Saint-Henri-Sainte-Anne

3 septembre 2024

Date de signature de l'extrait